



Ville de Carhaix-Plouguer

Hôtel de ville

BP 258

29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE

CAHIER DES CHARGES

LOT 3:

A – Flotte automobile

B – Auto-mission

- CCAP
- CCTP
- ACTE D'ENGAGEMENT

SOMMAIRE

LOT 3 **A/ FLOTTE AUTOMOBILE**

ARTICLE 1 : Objet et forme du contrat

ARTICLE 2 : Date d'effet du contrat et durée

ARTICLE 3 : Pièces constitutives du marché

ARTICLE 4 : Modalités de détermination et de variation des prix

ARTICLE 5 : Paiement

ARTICLE 6 : Délais de mandatement

ARTICLE 7 : Résiliation, modifications de l'entreprise et litiges

DISPOSITIONS TECHNIQUES

LISTE DES VEHICULES DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

TABLEAU DES GARANTIES ET FRANCHISES

CLAUSES PARTICULIÈRES

LES SINISTRES

ACTE D'ENGAGEMENT

FLOTTE AUTOMOBILE DE LA VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER

Souscripteur	VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER (29270)
Assuré	Le souscripteur, toute entité juridique à lui rattachée, toute personne avec laquelle le souscripteur et les autres entités assurées ont passé des conventions ou sont liées à elles du fait de leurs statuts ou fonctions, les élus, toute personne à qui le souscripteur confie un véhicule assuré, toute personne utilisant le véhicule sans autorisation.
Véhicules assurés	Tout véhicule terrestre de quelque nature que ce soit, dont l'assuré est propriétaire, locataire ou utilisateur à quelque titre que ce soit, et qu'il soit soumis ou non à l'obligation d'assurance.
Territorialité	Sur le territoire du souscripteur comme en tout lieu, partout où besoin est.
Utilisation garantie	Toute utilisation pour les besoins du service, ainsi que l'usage privé lorsqu'il est fait avec l'accord du souscripteur.

Article 1 : Objet et forme du Contrat

Objet :

La présente consultation concerne une prestation d'assurance destinée à couvrir la Flotte automobile de la ville de CARHAIX-PLOUGUER.

Forme du contrat :

Le marché est un marché d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'assureur pourra proposer des dispositions complémentaires aux textes de références des garanties. Dans ce cas il devra indiquer spécifiquement dans les actes d'engagement concernés :

- ces dispositions complémentaires
- le coût relatif à ces dispositions complémentaires

Article 2 : Date d'effet du contrat et durée

Le marché prendra effet à sa notification. Les prestations débuteront **le 1er janvier 2016 à 0 H pour une durée de quatre années (4)**, avec possibilité de résiliation annuelle par chacune des parties, moyennant un préavis de **quatre mois**.

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous.

- l'acte d'engagement et ses annexes (descriptif technique de l'offre),
- le présent cahier des charges (CCAP / CCTP)
- les conditions générales du contrat
- les conditions particulières d'assurance.

Le marché ne peut être modifié que par l'accord express des parties sur des points particuliers. Cet accord sera formalisé par un avenant.

Article 4 : Modalités de détermination et de variation des prix

La prime d'assurance sera d'une durée d'un an, payable en une seule fois, le 1^{er} janvier de chaque année.

Elle sera fonction du nombre de véhicules.

Elle ne sera pas indexée. Par contre elle pourra être régularisée en fonction de l'évolution de l'assiette de prime.

Article 5 : Paiement

La prime d'assurance est payée en un seul terme, sur présentation du mémoire de prime dûment accepté par la ville, par les soins de Madame le Trésorier payeur Municipal conformément aux règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues au Code des Assurances.

Article 6 : Délai de mandatement

Conformément à l'article 96 du Code des Marchés Publics, (abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 art 102) il sera procédé au mandatement de la prime dans un délai de 45 jours.

Article 7 : Résiliation, modifications de l'entreprise et litiges

*** RESILIATION :**

La résiliation intervient en cas :

- De redressement judiciaire ou de liquidation de biens, dans les conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985,
- De cession sans autorisation par avenant soumis à la ville,
- De manquement grave aux obligations de cocontractant telles que définies dans le présent marché.

*** MODIFICATIONS DE L'ENTREPRISE :**

Toute modification apportée dans la forme juridique de l'entreprise devra être notifiée à la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette notification devra être accompagnée des documents justifiant les modifications intervenues, notamment les extraits de procès-verbaux de l'Assemblée Générale certifiés conformes, le journal d'annonces légales dans lequel auront été publiées les modifications survenues.

La Ville, dans l'éventualité prévue au présent article, se réserve la faculté, sans avoir à justifier sa décision, de mettre fin au Marché pour la partie restant à accomplir. Aucune indemnité, pour quelque cause que ce soit, ne pourra être réclamée de ce fait.

*** LITIGES :**

Tout litige survenant à propos du présent marché, non réglé dans le cadre d'une procédure amiable, relèvera des tribunaux compétents.



Ville de Carhaix-Plouguer
Hôtel de ville
BP 258
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER

DISPOSITIONS TECHNIQUES

LOT N°3

A/ ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

Forme du contrat :

Contrat flotte automobile.

Les biens garantis :

Tous les véhicules appartenant à l'assuré, en location, en leasing, ou éventuellement prêtés.

Ville de Carhaix-Plouguer
Flotte automobile au 1^{er} août 2015 :

Les garanties et les franchises :

A – CONTRAT FLOTTE :

C = multirisques tout accident

MC = multirisques collision

BIVR = Bris de glace – Incendie – Vol – Responsabilité civile

RC = responsabilité civile

Ville de Carhaix-Plouguer flotte AUTO au 27/07/2015							Année
	TYPE - MARQUE	IMMATRICULATION	CV	GARANTIES	MONTANT EN €	FRANCHISE	Mise en Circulation
MAIRIE							
1	Renault SCENIC	BE- 708-MB	6	C			23/04/2007
2	Renault Mégane	8532 YJ 29	6	MC			28/05/1998
3	KANGOO Express Z.E	BY - 098 - GG	7	C			28/11/2011
4	Renault KANGOO	521 AFT 29	6	C			06/01/2006
5	Scoter électrique	991 L		MC			10/03/2006
STM – BUREAUX							
6	Peugeot 205	8020 XC 29	6	MC			28/03/1995
7	Renault Clio - société	8527 YJ 29	7	MC			01/06/1995
8	Citroën C3	CG 646 HA	6	C			22/04/2014

9	Renault KANGOO	926 AFQ 29	6	C			18/07/2006
ESPACES VERTS							
10	Peugeot PARTNER blanc	854 AFJ 29	5	C			22/06/2006
11	Peugeot BOXER	433 AFC 29	7	C			23/05/2006
12	Tracteur MF 4245	5873ZH 29	16	BIVR			09/04/1998
13	Renault Master	5050 WP 29	7	MC			20/04/1993
14	Microtracteur Kubota (vendu en avril 2012) et remplacé par un John DEERE	CE - 391 - MF	6	MC			2012
15	Tondeuse GRILLO	677 ANK 29		MC			2008
16	Tondeuse autoportée Turbo grass - Ferrari	AFD 0090062		MC			1997
17	Remorque ROLLAND	6382WB29	*	BIVR			1993
18	Désherbeur Vapeur + remorque Hurbiere Aqua seed	3641 ZY 29		C			2004
19	Tracteur Massey Ferguson 6120	1466 YA 29	16	C			29/06/1998
20	Renault Kangoo	242 AQS 29	6	C			19/02/2009
21	Débroussailleuse autoportée CANYCOM CMX 227			C			Août 2012
22	Remorque ROLLAND	351 AQY 29		BIVR			Décembre 2008
23	Remorque RUMEAU	DJ-882-SA		BIVR			29/08/2014
24	Renault KANGOO	924 AFQ 29	6	C			18/07/2006
25	Renault Master	DL-729-LP	8	C			Novembre 2014
BATIMENTS							
26	FIAT - DUCATO	977 YV 29	6	MC			07/11/2000
27	Renault MAXITY	AT 405 LX	8	C			07/06/2010
28	Remorque Cougnaud	1399 SX 29	*	BIVR			01/12/1982

29	Remorque Daudin	8495 WB 29	*	BIVR			10/06/1991
30	Citroën Berlingo	CF-535-EY	5	C			15/05/2012
31	Bétonnière FAUCHEUX	340 LC		BIVR			1995
32	Citroën Berlingo	CB 890 VF	5	C			10/02/2012
33	JUMPER	CL-748-VY		C			15/10/2012
TRANSPORT							
34	Car Renault (57 places)	DH 470 KM (ex 4121 XP 29)	26	C			12/11/1996
	CAR	4121 XP 29)		RC			
VOIRIE							
35	Tractopelle - JCB - 3cx4T	484669	90	C			Sept 1999
36	Tracteur CLAAS ARION 410	BQ-776-FM	15	C			21/06/2011
37	épareuse Norémat optimavisiobra	JL 06		C			2006
38	Tracteur Renault 750 NI	1643 WY 29		C			1994
39	CAMION Iveco Unic Euro Cargo	8184 WH 29	16	C			04/05/1992
40	RENAULT Maxity	585 APW 29	8	C			28/10/2008
41	rotobroyeuses axiale nor xp 2000	RL 1600		RC			26/08/2015
42	Mini Pelle Chenille	X320		BIVR			1998
43	AUSSA (sambron)	108DG74		BIVR			2001
44	Chariot élévateur Hyster	H2 50 XM	gaz	C			2005
45	IVECO - Daily - Nacelle	8795 YV 29		C			2000
46	Movi Benne RENAULT	25 ABV 29		C			2005
47	Remorque SORIN (porte barrières)	CG-726-BQ		C			07/06/2012
48	Nettoyeur haute pression	W 09 FAL 1753 MF 14001		C			01/07/2004
49	Scène mobile SORIN	2342 ZY 29		C			Août 2004
50	GOUPIL	CV-237-FK		C			Mai 2013

51	remorque LIDER. PLATEAU	CX-071-XH		C			Août 2013
52	Berlingot	BZ-742-AC		C			14/12/2011
53	balayeuse SCHMIDT	12334860		C			01/02/2014
54	CITROEN Berlingo	CF 531 EY	5	C			Mai 2012
CANTINE							
55	Isotherme	937AEA29		C			Janv 2006
ASSOCIATIONS							
56	RENAULT - TRAFIC	CP-977-PD	7	C			07/01/2013
57	Citroën JUMPER	BX 669 WY	7	C			18/11/2011
SIASC							
58	Renault Trafic	BC - 519-WL	7	C			2010
59	Peugeot EXPERT	BB-131-SV	7	C			18/10/2010
CENTRE DE CONGRES							
60	Chariot élévateur Daewoo	KJ 01034		C			2008
aspirateur auto porté de marque GLUTTON modèle 2411 électrique – SERVICE PROPLETE							

*Pour les véhicules du SIASC et le véhicule isotherme pour la cantine = garantie spécifique pour la prise en charge d'un véhicule de remplacement (indemnité journalière, pendant 30 jours).

Usage des véhicules

Tous déplacements y compris l'utilisation des véhicules de la ville à titre personnel par les agents (titulaires, stagiaires, contractuels) et notamment entre leur domicile et leur lieu de travail.

Conduite à l'insu

Les garanties seront acquises y compris pour les garanties de dommages, même en cas d'accident provoqué par un salarié n'ayant pas son permis de conduire en état de validité, et qui n'en n'aurait pas informé sa hiérarchie, et qui de ce fait aurait conduit sans permis à l'insu de son employeur.

Jeunes conducteurs

Les véhicules peuvent être utilisés par tout conducteur sans limitation d'âge ou d'ancienneté de permis de conduire, y compris par les préposés pour leur usage personnel.

RC des engins en tant qu'outils

Les garanties du contrat seront étendues à la garantie de la responsabilité civile du fait des engins de chantier employés en tant qu'outils lors des chantiers.

Valeur à neuf

Si le véhicule, complètement détruit hors d'usage ou volé, a moins d'un an au moment du sinistre garanti, il sera remboursé en valeur à neuf au jour du sinistre, déduction faite éventuellement du prix de l'épave

Garantie de l'action des forces de la nature

Garantie des dommages subis par les véhicules du fait de l'action des forces de la nature

(*Tempête, Grêle, Neige, Inondation*) lorsque que ces évènements ne sont pas considérés comme catastrophe naturelle au sens de la loi du 13.07.82.

Extension de la garantie dommage

Les garanties Dommages sont acquises aux équipements et aménagements du véhicule, compris ceux non prévus par le catalogue du constructeur.

Garantie des frais de dépannage et de retraitement

Dans le cas d'un dommage couvert et qui rend le véhicule inutilisable la garantie est étendue aux frais de dépannage et de remorquage jusqu'à l'atelier de réparation, ou le concessionnaire de la marque le plus proche. Ou au choix de l'assuré jusqu'au réparateur utilisé habituellement par ce dernier.

Lorsqu'un véhicule assuré est immobilisé pour réparation à la suite d'un accident garanti (ou à la suite d'un vol ou d'un dommage rendant le véhicule indisponible) l'assureur prendra en charge les frais de location d'un véhicule similaire jusqu'à complète réparation du véhicule accidenté.

Garantie Assistance et l'assurance auto-collaborateur :

Rapatriement des personnes, assistance juridique ou paiement des frais médicaux à l'étranger, transport d'usagers, dommages corporels, utilisation véhicules personnels des préposés dans l'exercice de leurs missions (usage professionnel du véhicule privé)

LOT 3 **B/ AUTO-MISSION**

ARTICLE 1 : Objet et forme du contrat

ARTICLE 2 : Date d'effet du contrat et durée

ARTICLE 3 : Pièces constitutives du marché

ARTICLE 4 : Modalités de détermination et de variation des prix

ARTICLE 5 : Paiement

ARTICLE 6 : Délais de mandatement

ARTICLE 7 : Résiliation, modifications de l'entreprise et litiges

DISPOSITIONS TECHNIQUES

CLAUSES PARTICULIÈRES

LES SINISTRES

ACTE D'ENGAGEMENT

AUTO-MISSION

Article 1 : Objet et forme du Contrat

Objet :

Cette assurance a pour objet de se substituer à la garantie personnelle du propriétaire du véhicule lorsque ce dernier est utilisé pour les besoins de service, sur ordre de mission.

Sont concernés par cette garantie les salariés et élus de la commune, du centre communal d'action sociale et du SIASC (Syndicat intercommunal d'action sociale et culturelle).

Forme du contrat :

Contrat Flotte, de préférence tarifé forfaitairement ou sur la base d'un kilométrage total annuel : 10 000 Km/an actuellement.

L'assureur pourra proposer des dispositions complémentaires aux textes de références des garanties. Dans ce cas il devra indiquer spécifiquement dans les actes d'engagement concernés :

- ces dispositions complémentaires
- le coût relatif à ces dispositions complémentaires

Article 2 : Date d'effet du contrat et durée

Le marché prendra effet à sa notification. Les prestations débuteront **le 1^{er} janvier 2016 à 0 H pour une durée de quatre années (4)**, avec possibilité de résiliation annuelle par chacune des parties, moyennant préavis de **quatre mois**.

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous.

- l'acte d'engagement et ses annexes (descriptif technique de l'offre),
- le présent cahier des charges (C.C.A.P. / CCTP)
- Les conditions générales du contrat
- Les conditions particulières d'assurance

Le marché ne fait pas référence aux cahiers des Clauses Administratives Générales prévus à l'article 112 du code des Marchés publics.

Le marché fait référence au Code des Assurances.

Le marché ne peut être modifié que par l'accord express des parties sur des points particuliers. Cet accord sera formalisé par un avenant.

Article 4 : Modalités de détermination et de variation des prix

La prime d'assurance sera d'une durée d'un an, payable en une seule fois, le 1^{er} janvier de chaque année.

Elle sera fonction du nombre de Kilomètres parcourus pour des missions.

Elle ne sera pas indexée. Par contre elle pourra être régularisée en fonction de l'évolution de l'assiette de prime.

Article 5 : Paiement

La prime d'assurance est payée en un seul terme, sur présentation du mémoire de prime dûment accepté par la ville, par les soins de Madame le Trésorier payeur de la ville conformément aux règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues au Code des Assurances.

Article 6 : Délais de mandatement

Conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, (abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 art 102) il sera procédé au mandatement de la prime dans un délai de 45 jours.

Article 7 : Résiliation, modifications de l'entreprise et litiges

***RESILIATION :**

La résiliation intervient en cas :

- De redressement judiciaire ou de liquidation de biens, dans les conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985,
- De cession sans autorisation par avenant soumis à la ville,
- De manquement grave aux obligations de co-contractant telles que définies dans le présent marché.

***MODIFICATIONS DE L'ENTREPRISE :**

Toute modification apportée dans la forme juridique de l'entreprise devra être notifiée à la ville par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette notification devra être accompagnée des documents justifiant les modifications intervenues, notamment les extraits de procès verbaux de l'Assemblée Générale certifiés conformes, le journal d'annonces légales dans lequel auront été publiées les modifications survenues.

La ville, dans l'éventualité prévue au présent article, se réserve la faculté, sans avoir à justifier sa décision, de mettre fin au marché pour la partie restant à accomplir. Aucune indemnité, pour quelque cause que ce soit, ne pourra être réclamée de ce fait.

***LITIGES :**

Tout litige survenant à propos du présent marché, non réglé dans le cadre d'une procédure amiable, relèvera des tribunaux compétents.



Ville de Carhaix-Plouguer
Hôtel de ville
BP 258
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

DISPOSITIONS TECHNIQUES

LOT N°3

B/ ASSURANCE AUTO-MISSION

ASSURANCE AUTO-MISSION

Forme du contrat :

Contrat Flotte, de préférence tarifé forfaitairement ou sur la base d'un kilométrage total annuel : 10 000 Km/an actuellement.

Les Biens Garantis :

Tous les véhicules appartenant personnellement aux salariés et élus de la Ville de CARHAIX-PLOUGUER, du CCAS et du SIASC, utilisés pour les besoins de service, sur ordre de mission.

Les Garanties et les Franchises :

Détail des Garanties	Montant en €	Franchise
<p>Tous véhicules de moins de 3t5 utilisés pour des missions sur la base de +/- 10 000 Km par an.</p> <p>GARANTIES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Responsabilité Civile- Vol et Incendie- Bris de glaces- Dommages tous accidents- Evènements naturels et catastrophes naturelles- Défenses et recours		

Usage des véhicules :

Les déplacements ponctuels occasionnés par des missions.

SERVICE COLLECTIVITE FLOTTE

Liste des sinistres

Sinistres vieillés : Année 2015 - Mois 04

N° de sociétaire : 0868078T

Nom du sociétaire : COMMUNE CARHAIX PLOUGUER

Exercice de survenance du sinistre : 2015

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
20/01/2015	15005801Z		En cours	100	ENGIN +3.5 T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0.00		0.00
19/01/2015	15002555N	CE-381-MF	En cours	0	TRACTEUR	BRIS DE GLACES AUTO		0.00		0.00
14/01/2015	15002553L	AT-406-JX	En cours	100	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0.00		0.00
12/01/2015	15005897X		En cours	100	ENGIN +3.5 T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0.00		0.00
						Globalité		0.00		0.00



Exercice de survenance du sinistre : 2014

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
22/12/2014	14070573M	BB-131-SV	En cours	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO	319.00	0.00		0.00
08/12/2014	14058674W		En cours	100	ENGIN -3.5 T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0.00		0.00
18/11/2014	14086496M	8184VH29	En cours	0	VEHICULE +3.5T	BRIS DE GLACES AUTO		0.00		0.00
17/11/2014	14096487L	433AFC29	En cours	100	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO	319.00	0.00	0.00	0.00
20/10/2014	14085304H	BY-096-GG	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0.00	147.82	147.82
14/10/2014	14065306K	521AFT29	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0.00	52.73	52.73
08/10/2014	14070574N	DH-470-KM	En cours	100	VEHICULE +3.5T	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO	319.00	0.00		0.00
16/09/2014	14635064C	CP-977-PD	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0.00	380.77	380.77
03/09/2014	14085000T		En cours	100	ENGIN -3.5 T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0.00		0.00
18/08/2014	14634382M		Clos		TRACTEUR	BRIS DE GLACES AUTO		0.00	0.00	0.00
29/07/2014	14514723A	924AFQ29	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0.00	286.12	286.12
18/07/2014	14038047G	1486YA29	Clos	100	TRACTEUR	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0.00	262.25	262.25
03/04/2014	14493181Z	BB-131-SV	Clos		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUTOMOBILE		0.00	1 276.00	1 276.00
02/04/2014	14484911J	433AFC29	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0.00	102.00	102.00
09/01/2014	14001750C	242AOS29	Clos	100	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0.00	644.88	644.88
						Globalité		0.00	3 613.51	3 613.51

N° de sociétaire : 0868078T

Nom du sociétaire : COMMUNE CARHAIX PLOUGUER

Exercice de survenance du sinistre : 2013

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistre	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
03/10/2013	13053490E	4121XP29	Clos	100	VEHICULE *3.5T	DOMMAGE COLLISION - AUTO	310,00	0,00	442,39	442,39
03/10/2013	13053490E	4121XP29	Clos	100	VEHICULE *3.5T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO	310,00	0,00	0,00	0,00
03/10/2013	13053490E	DH-470-KM	Clos	100	VEHICULE *3.5T	DOMMAGE COLLISION - AUTO	310,00	0,00	0,00	0,00
03/10/2013	13053490E	DH-470-KM	Clos	100	VEHICULE *3.5T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO	310,00	0,00	1 242,00	1 242,00
02/09/2013	13016690G	CF-531-EY	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	317,66	317,66
18/06/2013	13030820D	BE-708-M8	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO	310,00	0,00	1 330,81	1 330,81
03/06/2013	13026134H	BY-098-GG	En cours	50	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO	150,00	0,00	401,36	401,36
03/06/2013	13026134H	BY-098-GG	En cours	50	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO	150,00	0,00	0,00	0,00
27/05/2013	13487579Y	8020XC29	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	197,71	197,71
23/04/2013	13479294Q	BX-669-WY	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	746,59	746,59
10/04/2013	13473274K	5873ZH29	Clos		TRACTEUR	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	811,05	811,05
08/04/2013	13472626R	CP-977-PD	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	68,84	68,84
03/04/2013	13472627S	BX-669-WY	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	68,84	68,84
15/03/2013	13465074G	8795YV29	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	434,88	434,88
						Globalité		0,00	6 062,14	6 062,14

Exercice de survenance du sinistre : 2012

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistre	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
31/12/2012	12546023M	25 ABV29	Clos		VEHICULE *3.5T	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	597,07	597,07
13/11/2012	12536963P	242AQ829	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	185,16	185,16
22/10/2012	12056068Z	CD-139-VZ	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	VOL AUTO	300,00	0,00	2 844,00	2 844,00
18/10/2012	12537325Y	52TAF729	Clos		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	369,79	369,79
11/07/2012	12034861Y	565APV29	Clos	100	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 236,00	1 236,00
08/03/2012	12481817R	5873ZH29	Clos		TRACTEUR	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	0,00	0,00
						Globalité		0,00	5 232,02	5 232,02

Annex: PRIX PAR SINISTRE

N° de sociétaire : 0868078T Nom du sociétaire : COMMUNE CARHAIX PLOUGUER

N° de sociétaire : 0868078T

Exercice de survenance du sinistre : 2011

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
17/11/2011	11051417B	6532YJ29	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	-474,30	-474,30
28/10/2011	11058446G	585APW29	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	0,00	0,00
15/07/2011	11037684G	8795YV29	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	-618,45	-618,45
13/07/2011	11037520J	8184VH29	Clos	0	VEHICULE +3.5T	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	0,00	0,00
13/07/2011	11037520J	8184VH29	Clos	0	VEHICULE +3.5T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 236,00	1 236,00
22/06/2011	11036794F	BB-131-SV	Clos	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	86,50	86,50
30/05/2011	11026301P	4121XP29	Clos	100	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 236,00	1 236,00
17/03/2011	11555571F	1466YA29	Clos		BRIS DE GLACES AUTO			0,00	282,77	282,77
14/01/2011	11478627V		Clos		BRIS DE GLACES AUTO			0,00	1 878,48	1 878,48
						Globalité		0,00	3 629,00	3 629,00

Exercice de survenance du sinistre : 2010

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
11/10/2010	10057945K	1636XE29	Clos	100	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 204,00	1 204,00
04/10/2010	10064161W	1746YG29	En cours	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	-507,30	-507,30
22/09/2010	10052387E	433AFC29	En cours	100	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO	343,00	0,00	1 044,25	1 044,25
04/09/2010	10048930B		Clos	100	ENGIN	DOMMAGE COLLISION - AUTO	172,00	0,00	0,00	0,00
04/09/2010	10048930B		Clos	100	ENGIN	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO	172,00	0,00	1 204,00	1 204,00
01/09/2010	10525512V	184ARR29	En cours		VEHICULE +3.5T	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	1 109,73	1 109,73
23/06/2010	10501069T	433AFC29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	798,27	798,27
26/04/2010	10021672L	586W029	Clos	100	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	0,00	0,00
21/04/2010	10020116G	8795YV29	En cours	100	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 204,00	1 204,00
18/04/2010	10482748C	203ANZ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUTOMOBILE		0,00	113,21	113,21
18/04/2010	10482748C	203ANZ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DEPLACEMENT		0,00	361,26	361,26
22/03/2010	10014615J	6612ZD29	En cours	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO	343,00	0,00	87,20	87,20
22/03/2010	10014615J	6612ZD29	En cours	0	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO	343,00	0,00	0,00	0,00

Autres Prestations

N° de sinistre : 0868078T Nom du sociétaire : COMMUNE CARHAIX PLOUGUER

N° de sinistre : 0868078T

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
16/03/2010	10475761G	6612ZD29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUTOMOBILE		0,00	169,50	169,50
25/01/2010	10005701E	433AFC29	En cours	100	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO	343,00	0,00	1 421,13	1 421,13
						Globalité		0,00	8 209,25	8 209,25

Exercice de survenance du sinistre : 2009

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
12/10/2009	09535611T	8632YJ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUTOMOBILE		0,00	96,57	96,57
16/09/2009	09048655L	51B4RX29	En cours	0	VEHICULE 4R-3.5	REGLEMENT NON CONTRACTUEL		0,00	-657,55	-657,55
11/09/2009	09525281J	203ANZ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUTOMOBILE		0,00	138,50	138,50
12/08/2009	09505434X	4245ZH29	En cours		ENGIN	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	441,77	441,77
01/07/2009	09031786K	965AAR29	En cours		VEHICULE +3.5T	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	2 181,36	2 181,36
30/06/2009	09063421H		En cours	100	V.SPE+MAT -3.5T	CONTENU VEHICULE-DOMMAGES COLLISION		0,00	0,00	0,00
30/06/2009	09063421H		En cours	100	V.SPE+MAT -3.5T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	0,00	0,00
07/04/2009	09015574G	8632YJ29	En cours	50	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO	83,00	0,00	-431,56	-431,56
27/01/2009	09004292P	4121XP29	En cours	0	VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO	83,00	0,00	602,00	602,00
23/01/2009	09031776J	5511TQ29	En cours	0	VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	-503,71	-503,71
05/01/2009	09047860P	5327Y29	En cours	100	V.SPE+MAT -3.5T	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	1 347,00	1 347,00
05/01/2009	09047860P	5327Y29	En cours	100	V.SPE+MAT -3.5T	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	2 606,78	2 606,78
						Globalité		0,00	602,00	602,00
								0,00	6 510,34	6 510,34

Exercice de survenance du sinistre : 2008

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
17/12/2008	08545950Z		En cours		ENGIN	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	1 587,49	1 587,49
20/10/2008	08061667V		En cours		ENGIN	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	751,00	751,00

Annex : Pénalités/Indemnités

N° de sociétaire : 0868078T **Nom du sociétaire : COMMUNE CARHAIX PLOUGUER**

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
25/08/2008	06042237M		En cours		ENGIN	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 204,00	1 204,00
25/08/2008	08517134T	203ANZ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUTOMOBILE		0,00	135,00	135,00
25/08/2008	08517134T	203ANZ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DEPLACEMENT		0,00	920,57	920,57
04/08/2008	08503081A	54855U29	En cours		ENGIN	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	414,69	414,69
22/07/2008	08508790W	8428VV29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	222,11	222,11
03/07/2008	08033040Z		En cours		V.SPE+MAT -3.5T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 204,00	1 204,00
11/06/2008	08498532Q	1636XE29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	97,78	97,78
06/05/2008	08059468Y	25ABV29	En cours	100	VEHICULE +3.5T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	0,00	0,00
10/03/2008	08010760C	4817XR29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	EVENEMENTS NATURELS - AUTO		0,00	286,71	286,71
						Globalité		0,00	6 823,35	6 823,35

Exercice de survenance du sinistre : 2007

Date du sinistre	N° sinistre	N° immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
18/11/2007	07058478C		En cours		ENGIN	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	-1 074,16	-1 074,16
11/10/2007	07544538G		En cours		ENGIN	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	2 587,15	2 587,15
20/08/2007	07059717C		En cours		CARAVANE - REM	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	107,40	107,40
14/09/2007	07044031A	854AFJ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO		0,00	0,00	0,00
02/08/2007	07035606Z	4121XP29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO		0,00	347,44	347,44
31/07/2007	075057598	9884ZJ29	En cours		VEHICULE +3.5T	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	0,00	0,00
17/07/2007	07032555L	826AFQ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGE COLLISION - AUTO		0,00	-552,40	-552,40
14/07/2007	07032032M	926AFQ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO		0,00	15,00	15,00
14/07/2007	07032111K	854AFJ29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	DOMMAGES SANS COLLISION - AUTO		0,00	1 432,94	1 432,94
10/07/2007	07050817R	9884ZJ29	En cours		VEHICULE +3.5T	BRIS DE GLACES AUTO		0,00	4 283,51	4 283,51
26/06/2007	07030719E	5050WP29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 204,00	1 204,00
01/03/2007	07010636R		En cours		ENGIN	VOL OBJETS SANS VOL VEHICULE		0,00	782,32	782,32
19/01/2007	07002739B	5184RX29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 204,00	1 204,00
15/01/2007	07001841T	433AFC29	En cours		VEHICULE 4R-3.5	VOL OBJETS SANS VOL VEHICULE		0,00	812,98	812,98
						Globalité		0,00	11 150,18	11 150,18

Annex - Fiches Sinistres

N° de sociétaire : 0868078T

Nom du sociétaire : COMMUNE CARHAIX PLOUGUER

Exercice de survenance du sinistre : 2006

Date du sinistre	N° sinistre	N° Immat.	Etat	Tx Resp.	Type de véhicule	Type de sinistres	Franchise appliquée	Provisions	Règlements	Coût
01/12/2006	06476171F		En cours		V.SPE+MAT -3,5T	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	427,00	427,00
29/11/2006	06468221F	8607WY29	En cours		VEHICULE 4R:3,5	RESPONSABILITE CIVILE - AUTO		0,00	1 204,00	1 204,00
						Globalité		0,00	1 631,00	1 631,00

Auteur: PASCAL BARDY